



CABINET CANNAC

*SARL d'Experts-Comptables
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la région parisienne
R.C.S. Paris 352 878 037
10 rue de Châteaudun 75009 PARIS*

Experts-Comptables Associés
Thierry BAUMEL
Philippe LE SCIELLOUR

Tél. 01 47 66 06 92
Fax. 01 47 66 06 64

COMPTES ANNUELS 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

FEDERATION FRANCAISE DE LA MAROQUINERIE

122 rue de Provence
75008 PARIS

Siret : 78422741500063

Sommaire

1. Comptes annuels	1
Compte rendu des travaux	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
2. Annexe	6
Principes règles et méthodes comptables	7
Notes sur le bilan	9
3. Détail des comptes	14
Bilan détaillé	15
Compte de résultat détaillé	18

Compte rendu des travaux

RAPPORT DE L'EXPERT COMPTABLE

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE LA MAROQUINERIE pour l'exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des experts-comptables à partir des documents et informations produits par la Fédération.

Suite à nos différents travaux qui ne constituent pas un audit, les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en EUR
Total bilan	1 424 902
Produits d'exploitation	601 727
Résultat net comptable	134 607

Fait à Paris
Le 24 mars 2020

Thierry BAUMEL
Expert-comptable

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	19 591	19 591		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et aco				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	46 677	30 663	16 014	20 185
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 775	7 775		
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 749		18 749	18 206
ACTIF IMMOBILISE	92 792	58 029	34 763	38 391
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	400		400	12 444
Autres créances	2 185 791	2 181 103	4 688	21 982
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 382 306		1 382 306	1 182 182
Charges constatées d'avance	2 746		2 746	1 807
ACTIF CIRCULANT	3 571 243	2 181 103	1 390 139	1 218 414
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 664 035	2 239 132	1 424 902	1 256 806

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	38 112	38 112
Report à nouveau	383 746	229 878
RESULTAT DE L'EXERCICE	134 607	153 867
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	556 465	421 858
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	240 000	280 000
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	240 000	280 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 737	18 594
Dettes fiscales et sociales	48 192	36 175
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	564 509	500 178
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	868 438	834 948
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 424 902	1 256 806

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	209		209	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	128 264	120 918	7 346	6,07
Reprises et Transferts de charge				
Produits prix de journée				
Autres produits	473 253	468 214	5 039	1,08
Produits d'exploitation	601 727	589 133	12 594	2,14
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	194 853	229 136	-34 284	-14,96
Impôts et taxes	8 278	7 756	522	6,73
Salaires et Traitements	182 920	131 271	51 649	39,35
Charges sociales	72 081	57 092	14 990	26,26
Amortissements et provisions	4 171	4 585	-413	-9,01
Autres charges	17	437	-419	-96,04
Charges d'exploitation	462 321	430 277	32 044	7,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	139 406	158 856	-19 450	-12,24
Opérations faites en commun				
Produits financiers	656	1 461	-805	-55,11
Charges financières	5 298	6 098	-800	-13,12
Résultat financier	-4 642	-4 637	-5	0,11
RESULTAT COURANT	134 764	154 218	-19 455	-12,62
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices	157	351	-194	-55,27
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	134 607	153 867	-19 261	-12,52
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Personnel bénévole				
Total des charges				

COMPTES ANNUELS 2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Principes règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 1 424 902 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent net de 134 607 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

REGLES GENERALES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et selon les normes définies par le plan comptable des associations et fondations (règlement 99-01 du Comité de Règlementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, elles peuvent se résumer ainsi :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les immobilisations corporelles n'ont pas été décomposées

Comme pour les exercices précédents, la valeur brute est constituée par le coût d'achat.

Un amortissement linéaire a été calculé sur les valeurs brutes en fonction de la durée d'utilisation prévue, à savoir :

✓ Site internet et charte graphique	12 mois à 3 ans
✓ Installations générale des locaux	10 ans
✓ Matériel de bureau et informatique	3 ans
✓ Mobilier de bureau	5 ans

Principes règles et méthodes comptables

PARTICIPATIONS :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La participation dans la société SEDIM est intégralement provisionnée dans les comptes de la Fédération au 31 décembre 2019, cette société étant en liquidation judiciaire depuis le 26 août 2010.

EMPRUNTS :

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été souscrits.

CREANCES ET DETTES :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à la valeur comptable.

La créance sur la société SEDIM est provisionnée pour un total de 2 181 103 € au 31 décembre 2019, cette société étant toujours en cours de liquidation depuis le jugement intervenu le 26 août 2010.

ENGAGEMENTS D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE :

La convention collective de la Fédération Française de la Maroquinerie prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants pour un effectif salarié de quatre personnes au 31 décembre 2019 ne sont pas significatifs, ils n'ont pas été constatés sous la forme de provision et aucun contrat d'assurance n'a été souscrit en contrepartie.

INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE R.123-198 - 9° DU CODE DE COMMERCE :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice pour la certification des comptes de la Fédération s'élève à un montant T.T.C. de 3 179 €.

EVENEMENTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE – CRISE SANITAIRE :

Compte tenu de l'absence d'alerte mondiale par l'O.M.S. au 31 décembre 2019, les comptes arrêtés à cette date n'ont pas lieu de faire l'objet d'ajustements particuliers liés à la crise du COVID-19.

Si les baisses d'activités liées au confinement ont engendré pour notre Fédération des conséquences financières au cours de l'année 2020, celles-ci n'entraînent pas au jour d'arrêtés des comptes un risque significatif sur la continuité de l'exploitation.

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 591			19 591
Immobilisations incorporelles	19 591			19 591
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	35 775			35 775
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 902			10 902
Immobilisations corporelles	46 677			46 677
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	7 775			7 775
- Prêts et autres immobilisations financières	18 206			18 749
Immobilisations financières	25 981			26 524
ACTIF IMMOBILISE	92 249			92 792

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 591			19 591
Immobilisations incorporelles	19 591			19 591
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 679	3 578		20 256
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 813	594		10 406
Immobilisations corporelles	26 491	4 171		30 663
ACTIF IMMOBILISE	46 083	4 171		50 254

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 207 686 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	18 749		18 749
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	400	400	
Autres	2 185 791	2 185 791	
Charges constatées d'avance	2 746	2 746	
Total	2 207 686	2 188 937	18 749
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Cotisations adhérents à percevoir	400
Divers produits à recevoir	4 688
Total	5 088

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	7 775			7 775
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	2 181 103			2 181 103
Total	2 188 878			2 188 878
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 868 438 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	240 000	40 000	200 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 737	15 737		
Dettes fiscales et sociales	48 192	48 192		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	564 509	564 509		
Produits constatés d'avance				
Total	868 438	668 438	200 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	40 000			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	2 350
Dettes provisionnées congés à payer	12 230
Charges sociales s/congés à payer	6 962
Formation professionnelle à payer	946
Diverses charges à payer	411 067
Total	433 555

Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges d'exploitation 2020	2 746		
Total	2 746		

FEDERATION FRANCAISE DE LA MAROQUINERIE
SIEGE SOCIAL : 122 RUE DE PROVENCE
75008 PARIS
SIREN : 784 227 415
NAF : 9411 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2019

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'orientation, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE MAROQUINERIE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le comité fédéral le 14/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION FRANCAISE DE MAROQUINERIE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons contrôlé le traitement comptable des subventions du CTC.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la fédération relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Fédéral.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,

Fait à ORLEANS, le 10 Juin 2020

Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT



Estelle COLLET
Associée